

Communiqué de presse



La municipalité s'engage en faveur de la jeunesse en proposant une aide financière de 10 € pour l'accès aux activités des associations sportives et culturelles à destination des Pontois de 3 à 11 ans.

Très sensible au bien-être de sa jeunesse et consciente de la fragilité de sa population, la ville de Pont-Sainte-Maxence souhaite accompagner financièrement les familles pontoises les plus défavorisées en prenant à sa charge une partie du coût de l'adhésion aux activités associatives pontoises pour leurs enfants âgés de 3 à 11 ans.

Cette tranche d'âge a été définie car elle correspond strictement à la compétence communale en matière d'école.

La ville a aussi conscience que le coût des licences peut être un frein majeur à la pratique sportive.

D'après les résultats d'une étude menée par Genworth fin 2016, (spécialiste des assurances de personnes), 11,4 millions de Français disposent de moins de 10 euros par mois une fois qu'ils ont payé leurs dépenses courantes (impôts, loyer, gaz/électricité, téléphone et nourriture). Cela représente environ un quart des ménages français, soit 5,8 millions.

Pour bénéficier de l'accompagnement, les familles concernées devront fournir les éléments administratifs permettant le calcul du quotient familial. Sont concernées les familles dont le quotient est inférieur à 13 999 €.

A Pont-Sainte-Maxence, cela représente 316 familles et près de 500 enfants.

L'aide de la ville se matérialise par l'attribution d'un coupon d'une valeur de 10 € par enfant pour l'adhésion à une activité qui est cumulable avec le pass sport du conseil départemental de l'Oise.

Les familles devront présenter ce coupon aux acteurs associatifs partenaires, à jour de leur déclaration auprès des services de la commune. Ces derniers devront réduire le coût de l'adhésion de 10 € pour le jeune concerné.

Pour bénéficier du remboursement de la réduction, les associations transmettront directement à la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive l'ensemble des coupons.

Le lancement des inscriptions aura lieu lors du forum des associations le dimanche 10 septembre 2017.

La municipalité réfléchit d'ores et déjà à porter cette aide à 15 € en septembre 2018 afin d'équivaloir parfaitement l'aide du conseil départemental.